

DECRET N° 2007-371 DU 07 AOUT 2007

Portant nomination de Monsieur HOUNKPATIN Gilles en qualité de Mandataire Spécial du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret N° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Gilles HOUNPKATIN est nommé Mandataire Spécial du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, pour recueillir des informations dans tous les services de la Douane y compris aux postes frontaliers, contacter tous les acteurs portuaires ainsi que ceux des structures que sont : l'Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer (OCBN), la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), le Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) et les sociétés de transit.

**Article 2** : La durée du mandat couvre la période du 02 au 26 août 2007.

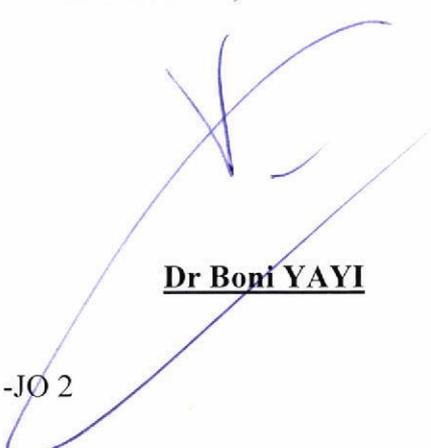
**Article 3** : Monsieur Gilles HOUNPKATIN peut faire recours à toutes personnes ou structures nécessaires dans l'accomplissement de sa mission.

**Article 4** : Les Autorités à tous les niveaux sont invitées à lui faciliter l'accomplissement de sa mission.

**Article 5** : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 août 2007

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Dr Boni YAYI**

**AMPLIATIONS** : PR 2 -SGG 2-Cab. Civil 2 MF 2 -JO 2